



Prévention des troubles musculosquelettiques pour le coiffeur



SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

L'administration centrale du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
est installée à

la rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles.

Tél.: 02 233 41 11 (numéro d'appel général)

Fax: 02 233 44 88 (numéro de fax général)

E-mail: spf@emploi.belgique.be

<http://www.emploi.belgique.be>

Les adresses des Directions régionales des services de contrôle
(Contrôle des lois sociales et Contrôle du bien-être au travail)
se trouvent en page 3 de couverture.

MISSIONS DU SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de relations collectives de travail, l'accompagnement de la concertation sociale, la prévention et la conciliation des conflits sociaux;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de relations individuelles du travail;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de bien-être au travail;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière d'emploi, de régulation du marché du travail et d'assurance contre le chômage;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière d'égalité;
- Assurer le respect de la mise en œuvre des politiques en matière de relations collectives et individuelles, de bien-être, d'emploi et d'égalité par les services d'inspection qui ont un rôle de conseil, de prévention et de répression;
- Infliger des amendes administratives notamment en cas d'infraction aux dispositions réglementaires liées aux politiques en matière de relations collectives et individuelles, de bien-être, d'emploi et d'égalité;
- Sensibiliser les différents acteurs du monde social et économique à l'humanisation du travail;
- Approfondir l'Europe sociale

Administrations du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

- Services du président
- Service d'encadrement Budget et contrôle de gestion
- Service d'encadrement Personnel et organisation
- Service d'encadrement Technologies de l'information et de la communication
- Direction générale Relations collectives de travail
- Direction générale Relations individuelles du travail
- Direction générale Contrôle des lois sociales
- Direction générale Humanisation du travail
- Direction générale Contrôle du bien-être au travail
- Direction générale Emploi et marché du travail

Troubles musculosquelettiques dans les métiers

Prévention des troubles musculosquelettiques pour le coiffeur

Avril 2013

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Cette fiche a été élaborée par une équipe de PREVENT composée de:

- Jean-Philippe DEMARET, ergonomiste et licencié en kinésithérapie et en éducation physique;
- Frédéric GAVRAY, ergonomiste, kinésithérapeute et licencié en éducation pour la santé;
- Freddy WILLEMS, ergonomiste européen et ergothérapeute.

Remerciements

Merci à toutes les personnes qui ont exprimé leur intérêt pour ce travail et qui ont fait bénéficier cette fiche de leur expérience de terrain ou d'illustrations photographiques en situation réelle.

Merci particulièrement à:

- Anne Bertrand et Anne-Céline Kairis de l'asbl UBK-UCB
- Laurence Thomas de l'IFAPME de Villers-le-Bouillet
- Bob, Loïc, Kevin et Kimberley du salon Bob Deltour
- Kapsalon Robert Victoor, Gent
- Kapper Danny - Wondelgem
- Pictocoiff - Coiffure.org
- VHP-Ergonomie.nl
- Healthdresser.nl
- Ventaglio
- Mylène et Julie

H/F

Le terme « coiffeur » utilisé dans cette publication renvoie aux personnes des deux sexes.

Deze publicatie is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Cette fiche a été rédigée à la demande de la Direction générale Humanisation du travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et a pu être réalisée grâce à l'appui de l'Union européenne - Fonds social européen

Coordination: Direction de la communication

Couverture et mise en page: Rilana Picard

Impression: Rosseels Printing

Dépôt légal: D/2013/1205/19

Editeur responsable:

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles

Cette fiche peut être obtenue gratuitement

- Par téléphone au 02 233 42 14
- Par commande directe sur le site du SPF: www.emploi.belgique.be
- Par écrit à la Cellule Publications du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
Fax: 02 233 42 36
E-mail: publications@emploi.belgique.be

© SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de la Direction de la communication du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, de reproduire totalement ou partiellement la présente publication, de la stocker dans une banque de données ou de la communiquer au public, sous quelque forme que ce soit. Toutefois, si la reproduction de textes de cette brochure se fait à des fins informatives ou pédagogiques et strictement non commerciales, elle est autorisée moyennant la citation de la source et, s'il échet, des auteurs de la brochure.

C'est quoi un trouble musculosquelettique?

Les troubles musculosquelettiques (TMS) rassemblent les problèmes (douleurs, picotements, chaleur, crampes, raideurs, ...) rencontrés au cours de l'activité professionnelle et qui touchent les structures musculo-squelettiques: les muscles, les tendons, les ligaments, les nerfs et les articulations (cartilage, bourse séreuse, ...). Ils peuvent être localisés tant au niveau des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets) que des membres inférieurs (genoux), voire de la nuque ou du dos.



Ces symptômes sont dus à la «surcharge» de travail de ces régions. Une utilisation intensive peut conduire à des lésions qui, en fonction du lieu d'atteinte, portent différents noms plus ou moins connus, tels que: «tendinites», lorsqu'elles touchent un tendon, « syndrome du canal carpien », quand elles sont situées au niveau du canal constitué par les os et les ligaments du poignet ou encore «lumbago» quand cette lésion se situe au bas du dos.

Ces conséquences pénibles pour la santé ont pour origine de nombreux facteurs variables qu'il convient d'analyser:

- Les contraintes physiques : Quelle est la force exercée ?, Quelle est la durée de la tâche ?, Quelle est la position adoptée et à quelle fréquence la tâche est-elle répétée ? Des vibrations sont-elles produites par la machine utilisée ? ...
- Les contraintes organisationnelles: l'activité est-elle complexe ou monotone ? Quels sont le degré d'urgence et le délai pour accomplir la tâche ? Comment sont abordées les relations avec les collègues, les responsables, les clients ? ...
- Les contraintes environnementales: fait-il chaud ou froid dans le local ?, Des courants d'air sont-ils présents ? Y a-t-il beaucoup de bruit ? ...

Une caractéristique des TMS est l'évolution lente des symptômes qui empêche de déterminer avec certitude l'origine du problème. Le caractère tenace et récidivant du problème est commun à ces différentes affections.

Quelle est l'importance du problème?

Le nombre de coiffeurs déclarant des TMS relatifs au travail est estimé à 40 % pour les membres supérieurs et la nuque, et à 30% pour le dos. Ce nombre est dû à une combinaison de facteurs tels que le maintien de position de travail ou la répétition de gestes inconfortables, et à des mouvements, parfois avec force, au niveau des mains et des doigts.

Quels sont les principaux risques de TMS?

Les risques liés aux positions, efforts, répétitions des gestes, ...

Garder les bras levés au-dessus de la hauteur des épaules, plier ou tordre le poignet ou rester le dos ou la nuque penchés en avant sont des positions inconfortables. Combiner ces postures contraignantes avec un effort conséquent ou la manipulation d'une charge augmente encore la pénibilité. La traction ou la compression sur les articulations, les muscles, tendons et ligaments est élevée, avec des risques de détériorations de ces éléments. Si ces gestes sont effectués de façon répétée et de façon prolongée, le risque de souffrir d'un trouble musculo-squelettique est fortement aggravé.

D'autres caractéristiques vont encore compliquer la situation comme:

- la qualité de la prise des objets (poignées, manches, ...)
- la qualité de l'outil ou du mobilier
- la collaboration ou non du client

Voici quelques exemples de situations comportant un risque de type physique chez les coiffeurs:



Répétition du geste en position contraignante pour l'épaule et le bras



Position inconfortable maintenue dans le temps



Manutentions répétées de charges lourdes ou encombrantes



Répétition avec une position contraignante pour les mains

Les risques liés à l'organisation

La difficulté voire l'impossibilité de planifier son temps de travail ou la répartition inégale des pauses concentre les périodes pénibles. Un travail monotone surcharge toujours les mêmes articulations.

De plus, un salon en désordre, des voies de circulation mal entretenues augmentent les risques de chutes et glissades, et obligent souvent à adopter des postures plus contraignantes.

Il en va de même en cas d'absence de programme de maintenance des équipements de travail. Le manque d'entretien du matériel ou le remplacement insuffisant de celui endommagé augmentent les risques liés aux positions, efforts, répétitions des gestes, ...



Le manque de place oblige à prendre des postures dangereuses, voire contraignantes



Un salon en désordre, un balayage trop peu fréquent des cheveux au sol, ... augmentent le risque de chute

Les risques liés à l'environnement

Les conditions environnementales comme la présence de courants d'air, le froid peuvent augmenter le risque de souffrir d'un TMS. Par exemple, le froid augmente la force musculaire requise par les muscles des avant-bras et sollicite davantage les tendons, ce qui entraîne une mauvaise perception de l'outil et une moins bonne coordination musculaire.

Un éclairage défectueux rend les déplacements plus risqués par la moins bonne vision des obstacles et dénivellations. Un bruit soutenu perturbe la communication et augmente le sentiment de fatigue.

Comment prévenir les TMS?

En adaptant mon poste de travail, mes outils, mon mobilier (l'ergonomie)

L'amélioration du poste de travail, du salon, des outils, ... repose sur l'adaptation de quelques paramètres:

- Travailler à bonne hauteur pour éviter l'adoption de mauvaises positions



	Travail de précision	Travail léger	Travail lourd
Homme	100 – 110 cm (ou plus)	90 – 95 cm	75 – 90 cm
Femme	95 – 105 cm	85 – 90 cm	70 – 85 cm
Repère	Hauteur coudes (ou plus haut)	Entre hanches et coudes	Hauteur hanches

- Utiliser un plan de travail adapté à la tâche et à sa taille

Par exemple pour les plans de travail du « labo » pour les mélanges couleur, ... ou encore celui de l'ordinateur



	Coupe	Lavage
Homme	100 – 120 cm	100 – 110 cm
Femme	95 – 110 cm	95 – 105 cm
Repère	Entre hauteur des coudes et de la poitrine (épaules relâchées)	Hauteur coudes (épaules relâchées)

- Ajuster le matériel (siège du client, siège du coiffeur, ...) de manière à respecter les consignes ci-dessus lors de la coupe et du lavage

Coupe



Couper entre la hauteur des coudes et de la poitrine (épaules relâchées). Exceptionnellement la coupe peut se faire un peu plus haut (jusqu'à la hauteur des yeux)

Lavage



Laver à hauteur des coudes (épaules relâchées)

Sièges réglables en hauteur

a. Pour le client:

Utiliser un siège « client » ajustable en hauteur permet d'éviter les flexions du tronc et de la nuque ou les élévations des bras.

- Hauteur réglable entre min. 45 cm pour la position la plus basse et min. 59cm pour la plus haute
- Dossier pas trop haut (50cm max.)
- Siège spécifique pour les jeunes enfants



La hauteur de réglage de l'assise du siège du client doit se situer au moins à 45cm, par rapport au sol, pour la position la plus basse (pour les coiffeurs les plus petits debout) et au moins à 59 cm (pour les coiffeurs les plus grands assis), pour la position la plus haute

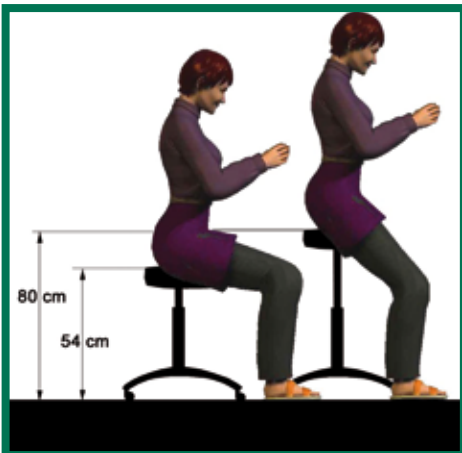


Utiliser des sièges spécifiques pour couper les cheveux chez les jeunes enfants de moins de 1,15m (hauteur de l'assise = 79cm min. par rapport à la hauteur du sol) et pour les enfants entre 1,15 et 1,60 m, utiliser une rehausse min. de 20cm par rapport à un siège pneumatique pour adulte

b. Pour le coiffeur :

Le siège du coiffeur doit permettre aisément l'alternance entre le travail assis (ou assis-debout) et debout, il doit être facilement réglable en hauteur en fonction de la taille de ce dernier. Idéalement, il devrait également disposer des caractéristiques suivantes:

- Tabouret ou siège assis-debout
- Hauteur réglable entre min. 54 cm pour la position la plus basse et 80 cm pour la plus haute
- Assise légèrement inclinée vers l'avant pour favoriser la bascule du bassin vers l'avant et ainsi le maintien de la courbure naturelle du bas du dos
- Assise pivotante
- Poids léger
- Système de réglage de la hauteur facilement accessible



- **Prévoir un accès facile au poste de travail**

Espace autour siège

Assurer un espace libre devant et autour de la zone de travail. Un dégagement pour les pieds au bas des plans et zones de travail doit être également être prévu pour s'en rapprocher au plus près.

L'espace minimum autour du siège devrait être de:

- 70cm, espace min. entre le siège et le mur
- 75cm, espace min. entre 2 sièges
- 100cm, espace min. de la zone de travail derrière le siège (siège coiffeur, chariot de travail, ...)



Espace autour du bac de lavage



- Distance horizontale entre le support du cou et l'arrière du bac de lavage, entre 38cm min. et 43cm max. ;
- Espace libre sous le bac à shampoing depuis l'arrière pour permettre le travail assis – Espace min. de 42 cm pour les pieds et de 24cm pour les genoux;
- Largeur maximale de la colonne de l'évier 30cm;
- Espace libre à l'arrière du bac de lavage 50cm min.

- **Déposer les objets sur des rehausses pour éviter de soulever ou de travailler dans une position trop penchée ou de devoir forcer inutilement**

L'emploi d'un chariot de dépose du matériel de coupe, de broissage et de séchage est un élément intéressant à prendre en compte pour assister le travail du coiffeur. Il doit cependant être de hauteur suffisante pour réduire les flexions vers l'avant lors de la prise du matériel. Ainsi une hauteur minimale de dépose entre 95 et 105 cm est habituellement conseillée.



- **Ranger à bonne hauteur les charges dans les étagères**



Hauteur supérieure à la tête: pas de charge à cette hauteur !



Le rangement à hauteur du sol et de la tête est à éviter et est plutôt destiné à des charges rarement utilisées



Hauteur de rangement pour les charges lourdes dans une étagère



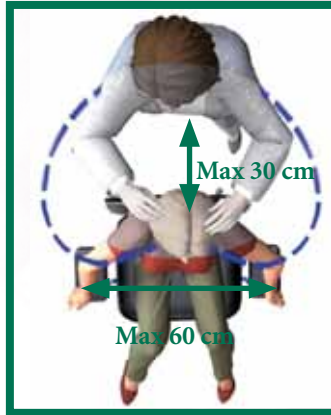
Hauteur de rangement pour les charges légères et fréquemment utilisées



- Réduire les distances d'atteinte des objets, utiliser une aide technique ou adapter les objets pour éviter les postures pénibles

Siège: distance coiffeur-client

De manière à faciliter l'atteinte de la tête du client, la dimension en largeur (accoudoirs compris) du « siège client » devrait être limitée à 60cm max. De même, les dimensions de ce dernier devront permettre au coiffeur de limiter la distance d'atteinte, à partir du milieu de la tête du client, à 30 cm (voir figure ci-dessous).



Bac de lavage: distance coiffeur-client

Les dimensions du bac de lavage doivent permettre de limiter la distance entre le coiffeur et le client.



- Distance horizontale entre le support du cou et l'arrière du bac de lavage, entre 38cm min. et 43cm max.;
- Profondeur max 15 cm entre le soutien nuchal et le fond du bac



- **Améliorer les caractéristiques des charges ou des objets par exemple en réduisant le poids, le volume, en adaptant des poignées, ...**

Les instruments du coiffeur peuvent induire des contraintes au niveau des membres supérieurs, de la nuque et des épaules notamment par leurs caractéristiques et leur temps d'utilisation.

Ciseaux:

- Adaptés à la taille et à la forme de la main du coiffeur (mise en place d'un anneau en caoutchouc si nécessaire), ainsi qu'à sa latéralité (gaucher-droitier)
- Privilégier les ciseaux avec un appui auriculaire qui permet de réduire la contrainte sur l'articulation du petit doigt
- Anneaux asymétriques pour permettre une position plus neutre du pouce
- Entretien régulier des ciseaux par le fournisseur ou par un affuteur reconnu





Certaines paires de ciseaux possèdent des caractéristiques qui permettent, moyennant un peu d'entraînement, de conserver une position neutre du poignet lors de la coupe. Ils peuvent être utilisés en alternance avec les ciseaux à anneaux asymétriques, plus classique, ou de façon permanente.

Brosses:

- Légère, pour soulager les mains et les bras
- La forme, la longueur (min.11-12cm) et le diamètre (min. 30mm) du manche doit permettre une tenue de celui-ci par la main entière
- Manche de matière antiglisse



Tondeuses:

- Poids le plus faible possible (+/- 300g)
- Sans-fil
- Poignée ovale d'une épaisseur moyenne de 32 mm (min. 28 mm – max. 38 mm)



Sèches-cheveux:

- Poids aussi faible que possible (max. 500g)
- Poignée forme cylindrique ou ovale - poignée min. 28cm max. 38cm
- Le centre de gravité doit être aussi près que possible du poignet
- Utilisation possible tant pour les droitiers que pour les gauchers
- Vibrations réduites au minimum



Commandes difficilement accessibles pour les gauchers



Commandes facilement accessibles pour les droitiers



Le poids du sèche-cheveux devrait être idéalement inférieur à 500gr

Balai:



L'utilisation d'un balai avec un manche ajustable en hauteur permet l'adaptation (hauteur de l'épaule ou plus haut) à la taille de l'utilisateur et évite les flexions du tronc vers l'avant lors du nettoyage du sol

- Utiliser des aides techniques pour réduire les efforts et les répétitions

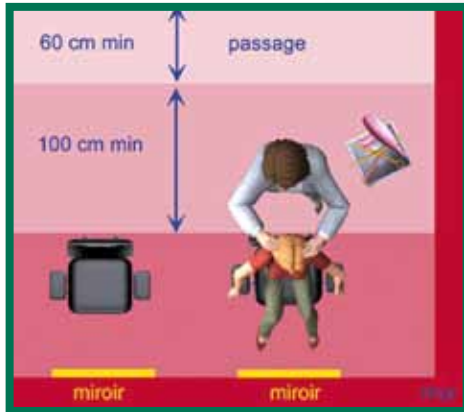


Choisir de préférence des pompes à pied pour les sièges avec une force maximale, nécessaire à la montée de l'assise, de 100N (10kg) pour un client de 100kg



Utiliser des malles de soins sur roulette pour réduire les transports manuels sur de longues distances lors des coupes à domicile ou le travail en studio

- **Améliorer les rangements et les conditions de circulation pour éviter les chutes et les positions contraignantes par exemple**
 - 100cm, espace min. de la zone de travail derrière le siège (siège coiffeur, chariot de travail, ...)
 - 60cm, zone de circulation min. où passent régulièrement les personnes

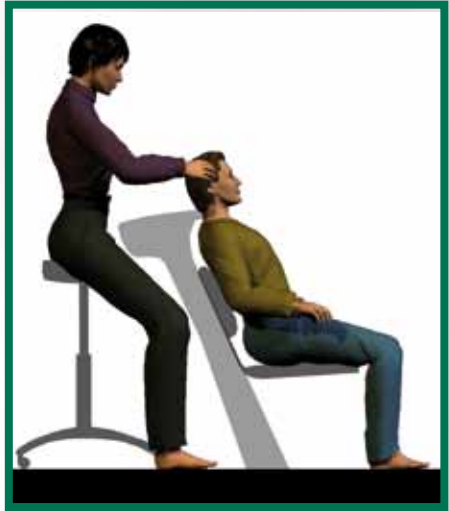


En organisant le travail

Les gestes répétitifs et monotones (qui varient peu) deviennent vite fatigants, car ils sollicitent toujours les mêmes muscles et les mêmes articulations. Pour éviter ces effets néfastes, il convient alors de varier et alterner autant que possible les tâches, changer régulièrement de position, alterner les tâches lourdes et légères. De même, l'adaptation des tenues vestimentaires aux différents types de travaux, l'encouragement du travail en équipe et la formation sont des recommandations qui complètent les adaptations ergonomiques et posturales.



Un salon bien rangé fait gagner du temps et évite de devoir prendre des postures contraignantes pour accéder aux outils



L'alternance entre les positions debout et assises permet de réduire les contraintes liées à la station debout prolongée. L'utilisation d'un tabouret réglable en hauteur permet de travailler en ajustant la hauteur pour l'arrière et les côtés de la tête du client tout en autorisant un passage rapide et aisé à la position debout

- Assurer une variation suffisante des tâches

Tâches	Variations régulières	Absence de variations
1	Accueil client	Shampooing & traitement
2	Shampooing & traitement	Shampooing & traitement
3	Coupe	Shampooing & traitement
4	Brushing	Shampooing & traitement
5	Finition	Shampooing & traitement
6	Départ client	Shampooing & traitement

En adoptant de bonnes postures

Les flexions du tronc vers l'avant, les rotations et les rotations combinées aux flexions sont les gestes les plus néfastes pour le dos.

Trois grands principes peuvent être mis en avant pour soulever correctement une charge :

- Encadrement de la charge (se rapprocher)
- Respect des courbures naturelles de la colonne vertébrale
- Flexion contrôlée des genoux:
 - 90° maximum pour une charge lourde
 - complète pour une charge légère

Manutention d'une charge à deux poignées:



Manutention d'une charge sans poignée:



Manutention d'une charge avec une poignée:



Gestes complémentaires de protection sans tâche de manutention

Le dos n'est pas uniquement en péril lorsqu'on soulève une charge, la répétition de gestes de flexion du tronc vers l'avant ou de rotation combinée à cette flexion fragilise et endommage le dos à la longue.

Il en va de même pour les membres supérieurs et la nuque, il convient par exemple d'abaisser dès que possible les bras entre deux opérations, de bouger régulièrement les articulations des poignets et des bras, et de retirer régulièrement les doigts des ciseaux pour les reposer.

Différentes façons de faire existent pour prévenir les contraintes au niveau de ces régions, en voici quelques exemples:





Lors de la coupe, il faut éviter de travailler avec les coudes au-dessus du niveau des épaules. Celle-ci se fait de préférence à une hauteur comprise entre le niveau des coudes et des épaules





Un réglage régulier de l'assise du client, une mobilité des pieds et une variation des positions sont l'assurance du respect des règles citées ci-dessus



La plupart des bacs de lavage n'étant pas réglables en hauteur, il convient de maintenir le tronc redressé lors des opérations de lavage. Pour les personnes de plus grandes tailles, l'utilisation d'un tabouret leur permettra de se rapprocher de la tête du client tout en lui évitant de se pencher vers l'avant, dos courbé



Le passage du sèche-cheveux en alternance d'une main à l'autre permet de répartir la charge sur les deux bras tout en améliorant l'uniformité du brushing



L'utilisation d'un sèche-cheveux entraîne fréquemment des déviations du poignet en dehors de sa position naturelle. Il convient d'être constamment vigilant au maintien de la position du poignet la plus neutre possible (dans l'axe de l'avant-bras)



L'utilisation d'un siège à roulette ou plus simplement le déplacement des pieds lors de la position debout permettent de tourner autour du client plutôt que d'incliner le tronc

Quels sont les exercices que je peux pratiquer facilement ?

L'entretien de sa souplesse musculaire et articulaire permet de réduire les effets liés à la position statique:

- Maintenir la position d'étirement ± 20 secondes
- Augmenter progressivement l'étirement sans douleur
- Respirer en prolongeant l'expiration (souffler) pendant l'étirement





Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

DIRECTIONS REGIONALES

Les Directions régionales des services de contrôle du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale sont accessibles au public chaque mercredi de 9h à 16h30 sans interruption. Pour connaître les autres heures d'ouverture ou pour prendre un rendez-vous à un autre moment, il faut contacter directement le service concerné.

CONTROLE DES LOIS SOCIALES

Arlon

Centre administratif
de l'Etat
6700 ARLON
Tél.: 063 22 13 71
Fax: 063 23 31 12

Bruxelles

rue Ernest Blerot 1
1070 BRUXELLES
Tél.: 02 235 54 01
Fax: 02 235 54 04

Charleroi

Centre Albert - 9e étage
place Albert 1er 4 bte 8
6000 CHARLEROI

Charleroi 1

Tél.: 071 32 93 71
Fax: 071 30 12 23

Charleroi 2

Tél.: 071 32 09 00
Fax: 071 30 12 23
Liège
rue Natalis 49
4020 LIEGE

Liège-Nord:

Tél.: 04 340 11 60
Fax: 04 340 11 61

Liège-Sud:

Tél.: 04 340 11 70
Fax: 04 340 11 61

Mons

rue du Miroir 8
7000 MONS
Tél.: 065 35 15 10
Fax: 065 34 66 3

Namur

place des Célestines 25
5000 NAMUR
Tél.: 081 73 02 01
Fax: 081 73 86 57

Nivelles

rue de Mons 39
1400 NIVELLES
Tél.: 067 21 28 24
Fax: 067 21 16 85
Tournai
rue des Soeurs Noires 28

7500 TOURNAI

Tél.: 069 22 36 51
Fax: 069 84 39 70
Verviers
rue Fernand Houget 2

4800 VERVIERS

Tél.: 087 30 71 91
Fax: 087 35 11 18

Direction germanophone

rue Fernand Houget 2
4800 VERVIERS
Tél.: 087 30 71 95
Fax: 087 35 11 18

Direction du transport

place des Célestines 25
(4e étage)
5000 NAMUR
Tél.: 081 25 44 04
Fax: 081 25 44 00

CONTROLE DU BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Bruxelles

rue Ernest Blerot 1
1070 BRUXELLES
Tél.: 02 233 45 46
Fax: 02 233 45 23

Hainaut

rue du Chapitre 1
7000 MONS
Tél.: 065 35 39 19
Fax: 065 31 39 92

Liège

bd. de la Sauvenière 73
4000 LIEGE
Tél.: 04 250 95 11
Fax: 04 250 95 29

Namur - Luxembourg-
Brabant Wallon
chaussée de Liège 622
5100 JAMBES
Tél.: 081 30 46 30
Fax: 081 30 86 30



**Le Fonds social européen
investit dans votre avenir**